**VOTRE DOSSIER**

**MARIAGE CIVIL**

**Lettre d’accueil**

Madame, Monsieur,

Mesdames,

Messieurs,

Vous avez choisi de célébrer votre mariage sur la commune de Léognan et nous vous en remercions.

Vous allez remplir le dossier de mariage constitué des pièces suivantes :

* Liste des pièces à fournir p 3
* Renseignements futurs(es) époux(ses) P 5
* Renseignements communs aux futurs(es) époux(ses) P 7
* Attestation sur l’honneur P 10
* Liste des témoins P 11

Remplissez ce dossier de la manière la plus précise et lisible possible, les renseignements demandés seront mentionnés dans votre acte de mariage.

Nous vous souhaitons d’heureux préparatifs et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

**Le service Etat Civil**

**Horaires d’ouverture :**

Lundi : de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h30

Mardi: de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 19h00

Mercredi: de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h30

Jeudi : de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h30

Vendredi: de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 16h00

**Rendez-vous impératif pour le dépôt du dossier – Présence des deux futurs époux obligatoire**

[**https://rendezvousonline.fr/**](https://rendezvousonline.fr/) **- Service Mariage/Etat Civil – Ville de Léognan 33850**

**Dossier de mariage**

**Pour que votre dossier de mariage puisse être accepté lors du dépôt :**

* L'un des futurs époux, ou ses parents, doit avoir son domicile à Léognan, ou à défaut sa résidence depuis au moins 1 mois,
* Les pièces doivent être déposées par les futurs(es) époux(ses) à la Mairie, au plus tôt un an et au plus tard un mois, avant la date à laquelle ils / elles souhaitent se marier,
* La présence des 2 futurs(es) époux(ses) est requise au dépôt du dossier,
* Aucune date ne pourra être retenue si le dossier est incomplet, seul le certificat relatif au contrat de mariage peut être remis plus tardivement,
* Les documents originaux doivent être présentés.

**Pour information**

Le mariage est impossible pour les personnes de même sexe lorsque l’un des époux est ressortissant de l’un des pays suivants:

Algérie, Bosnie Herzégovine, Cambodge, Kosovo, Laos, Maroc, Monténégro, Pologne, Serbie, Slovénie, Tunisie.

Dans certains autres pays, le mariage entre personnes de même sexe est considéré comme un crime ou un délit. De ce fait, si vous êtes de nationalité étrangère, il y a lieu de consulter le service Etat Civil et de se reporter à la fin du dossier.

**Liste des pièces à fournir**

**❒ Copie intégrale de l’acte de naissance**

**Français(es) né(ées) en France :**

Délivrée par la mairie de naissance, datant de moins de 3 mois (6 mois pour les collectivités d’Outre-Mer) au moment du dépôt du dossier.

**Français(es) né(ées) à l’étranger :**

Délivrée par le Ministère des Affaires Etrangères, datant de moins de 3 mois (6 mois pour les collectivités d’Outre-Mer) au moment du dépôt du dossier.

Ministère des Affaires Etrangères

Service Central de l’Etat Civil

44941 Nantes Cedex

Tel : 05 51 77 20 20

Internet : www.diplomatie.gouv.fr/français/etatcivil/demande html

**Ressortissant(es) étrangers(ères) :**

Délivrée par la ville de naissance du pays d’origine, datant de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier. La copie intégrale devra être rédigée en français ou traduite. Elle peut être soumise à une légalisation ou à une apostille. Vous trouverez dans à la fin de ce dossier le tableau récapitulatif.

**Apatrides et réfugiés(ées) politiques :**

Délivrée par l’office français de protection des apatrides et réfugiés(ées) ou apatrides datant de moins de 3 mois lors du dépôt du dossier.

O.F.P.R.A

201, rue Carnot

94136 Fontenay sous Bois

Tel : 01 58 68 10 10

**Avertissement**: Si votre état civil est modifié entre la date de dépôt du dossier et le jour de la célébration du mariage, vous êtes tenu d’en informer le service Etat Civil en produisant une copie intégrale de l’acte de naissance mis à jour.

**❒ Justificatif de domicile ou de résidence récent**

1 justificatif de domicile ou de résidence sur lesquels figurent les nom et prénom de chaque futur époux(ses), daté de moins de 3 mois parmi la liste suivante (non exhaustive) :

* quittance de loyer accompagnée du contrat de location
* facture d’électricité ou de gaz
* facture de téléphone fixe ou d’abonnement à internet
* attestation d’assurance habitation
* avis de taxe d’habitation
* avis d’imposition sur les revenus

Vous souhaitez vous marier dans la ville de domicile ou de résidence de l’un de vos parents, fournir en plus de vos propres justificatifs de domicile les documents suivants :

* 1 justificatif de domicile daté de moins de 3 mois au nom du ou des parents domicilié(s) ou résidant(s) à Léognan.

**❒ Justificatif d’identité (original et copie)**

Carte d’identité, passeport, permis de conduire, carte d’OFPRA, carte de séjour, …

**A noter** : Être en situation irrégulière sur le territoire français ne constitue pas un obstacle au mariage.

**❒ Pour les ressortissants(es) étrangers(ères)**

**Certificat de coutume ou certificat de capacité matrimoniale**

Délivré par le consulat ou l’ambassade du pays en France, datant de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier.

**Certificat de célibat**

Délivré par le consulat ou l’ambassade du pays en France, datant de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier.

**Certificat de non re mariage pour les divorcés (ées)**

Délivré par le consulat ou l’ambassade du pays en France, datant de moins de 6 mois au moment du dépôt du dossier. Copie du jugement définitif de divorce (original + traduction)

**❒ Cas particuliers**

**Majeurs(es) sous curatelle**

Jugement ou document du greffe du tribunal d’instance relatif à l’inscription au répertoire civil, consentement du curateur ou du juge des tutelles.

**Majeurs(es) sous tutelle**

Jugement ou document du greffe du tribunal d’instance relatif à l’inscription au répertoire civil, consentement du conseil de famille ou des parents, certificat du médecin traitant attestant qu’il a donné l’avis exigé par la loi.

**Veufs(ves)**

Copie de l’acte de décès du précédent conjoint.

**Militaire de la légion étrangère depuis moins de 5 ans**

Autorisation du ministère de la défense

**❒ Désignation des témoins**

Liste des témoins complétée, accompagnée de la photocopie de la pièce d’identité pour chaque témoin.

Au moins un par époux (ses) au plus deux .

Les témoins doivent maitriser la langue française et être âgés de 18 ans révolus.

**A noter :**

**Après étude des pièces, les futurs(es) époux(ses) pourront faire l’objet d’une audition, commune ou séparée afin de mesurer la réalité de l’intention matrimoniale et la sincérité des consentements.**

**Renseignements relatifs   
aux futurs(es) époux(ses)**

**Renseignements relatifs à l’**

Nom (en majuscule) :

Prénoms (dans l’ordre de l’Etat Civil) :

Date de naissance :

Lieu de naissance (commune, département ou pays):

Nationalité :

Profession :

🕿 :

e-mail :

Avez-vous fait l’objet d’une mesure de :

❒ Curatelle ❒ Tutelle

Situation matrimoniale :

❒ Célibataire

❒ Divorcé(e) depuis le :

De (nom et prénoms) :

❒ Veuf(ve) depuis le :

De (nom et prénoms) :

❒ Domicilié(e) à (adresse complète) :

❒ Résidant(e) (depuis au moins 1 mois) à :

................................................................................................................................................................

Depuis le :

Fils ou fille de (nom et prénoms du père)

Domicilié(e) à : .

Profession : .

Ou décédé(e) le : .

Et de (nom et prénoms de la mère) :

...............................................................................................................................................................................

Domicilié(e) à :

...............................................................................................................................................................................

Profession :

ou décédé(e) le : .

**Renseignements relatifs   
aux futurs(es) époux(ses)**

**Renseignements relatifs à l’**

Nom (en majuscule) :

Prénoms (dans l’ordre de l’Etat Civil) :

Date de naissance :

Lieu de naissance (commune, département ou pays):

Nationalité :

Profession :

🕿 :

e-mail :

Avez-vous fait l’objet d’une mesure de :

❒ Curatelle ❒ Tutelle

Situation matrimoniale :

❒ Célibataire

❒ Divorcé(e) depuis le :

De (nom et prénoms) :

❒ Veuf(ve) depuis le :

De (nom et prénoms) :

❒ Domicilié(e) à (adresse complète) :

❒ Résidant(e) (depuis au moins 1 mois) à :

................................................................................................................................................................

Depuis le :

Fils ou fille de (nom et prénoms du père)

Domicilié(e) à : .

Profession : .

Ou décédé(e) le : .

Et de (nom et prénoms de la mère) :

...............................................................................................................................................................................

Domicilié(e) à :

...............................................................................................................................................................................

Profession :

ou décédé(e) le : .

**Renseignements communs aux futurs(es) époux(ses)**

**Contrat de mariage prévu :**

❒ OUI ❒ NON

Chez Maître :

Notaire à :

A noter : en cas de contrat, fournir l'attestation notariale au plus tard 15 jours avant le mariage

**Nombre d'enfant(s) commun(s) :**

Fournir le livret de famille pour mise à jour

**Interprète à prévoir pour la cérémonie**

❒ OUI ❒ NON

**A noter :** Les différentes étapes de la cérémonie de mariage (lecture du code civil, interpellation des époux, échanges des consentements, lecture et signature de l’acte) nécessitent une compréhension de la langue française.

Nombre d'invités prévus : ...................................

Mariage religieux prévu : ❒ OUI ❒ NON

Si non, souhaitez-vous que les alliances soient remises à l’occasion du mariage civil ❒ OUI ❒ NON

Futur domicile conjugal prévu

Commune :

Département :

Adresse :

Autorisation de publication du mariage dans la presse locale

❒ OUI ❒ NON

**A noter :** en plus de sa version papier, le bulletin municipal est disponible sur le site Internet de la ville.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service de l’état civil.

**Attestations sur l’honneur**

**Je soussigné(e) (nom et prénoms) :**

...............................................................................................................................................................................

Né(e) le : à

Certifie sur l’honneur

❒ être célibataire ❒ être divorcé (e)

❒ ne pas être remarié(e) ❒ être veuf (ve)

Etre domicilié(e) à

depuis le :

ou

Résider sans interruption à Léognan : ......................................................

Depuis le

Téléphone : ..........................................................................................................................................................

Fait à .............................................. le ..................................................... Signature

**Je soussigné(e) (nom et prénoms) :**

...............................................................................................................................................................................

Né(e) le : à

Certifie sur l’honneur

❒ être célibataire ❒ être divorcé (e)

❒ ne pas être remarié(e) ❒ être veuf (ve)

Etre domicilié(e) à

depuis le :

ou

Résider sans interruption à Léognan : ......................................................

Depuis le

Téléphone : ...........................................................................................................................................................

Fait à .............................................. le ..................................................... Signature

**Liste des témoins du mariage**

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus, sans distinction de sexe et devront obligatoirement maîtriser la langue française.

Fournir une copie de la pièce d’identité pour chaque témoin désigné.

PREMIER TÉMOIN (obligatoire)

Nom de naissance :

Nom d’usage :

Prénoms :

Profession :

Domicile :

DEUXIEME TÉMOIN (obligatoire)

Nom de naissance :

Nom d’usage :

Prénoms :

Profession :

Domicile :

TROISIEME TÉMOIN (facultatif)

Nom de naissance :

Nom d’usage :

Prénoms :

Profession :

Domicile :

QUATRIEME TÉMOIN (facultatif)

Nom de naissance :

Nom d’usage :

Prénoms :

Profession :

Domicile :

**note d’information**

Le mariage est impossible pour les personnes de même sexe lorsque l’un des époux est ressortissant de l’un des pays suivants car la France à une convention reconnaissant uniquement la loi du pays d’origine où le mariage homosexuel est interdit :

Algérie, Bosnie Herzégovine, Cambodge, Kosovo, Laos, Maroc, Monténégro, Pologne, Serbie, Slovénie, Tunisie.

Dans certains autres pays, il est considéré comme un crime ou un délit, les ressortissants de ces pays doivent être informés de la non-reconnaissance par leur pays d’un tel mariage et des risques qu’ils encourent au regard de leur législation :

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua et Barbuda, Arabie Saoudite, Gaza, Bangladesh, Barbade, Belize, Bhoutan, Botswana, Brunei, Burundi, Cameroun, Comores, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Nauru, Nigeria, Oman, Ouganda, Guyana, Iles Cook, Iles Salomon, Inde, Indonésie (Sumatra du Sud et la province d’Aceh), Iran, Irak, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Koweït, Liban, Malaisie, Malawi, Maldives, Mauritanie, Maroc, Myanmar, Namibie, Ouzbékistan, Palau, Pakistan, Papouasie-Nouvelle Guinée, Qatar, Saint-Christophe et Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Syrie, Tanzanie, Tonga, Trinité et Tobago, Tuvalu, Turkménistan, Yémen, Zambie, Zimbabwe, Libéria, Libye, Maurice, Mozambique, Seychelles, Sierra Leone, Swaziland, Lesotho, Togo et Tunisie

Vos documents émanent d’un pays étranger, ils peuvent être soumis à une légalisation ou à une apostille. Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif. Pour les pays ne figurant pas sur la liste, la légalisation est exigée.

**Vos questions**



